

Feuille officielle

Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

5 / Feuille officielle No 13 - Jeudi 6 avril 2023

Paroisses catholique & réformée de La Neuveville



RÉCOLTE D'HABITS

Pour le centre de réfugiés de Prêles samedi 22 avril entre 10h et 14h sous l'église catholique, rue des Mornets 15

Les paroisses catholique et réformée de La Neuveville organisent une récolte d'habits pour les nouvelles familles de réfugiés du Centre de Prêles.

Vous êtes invités à apporter :

- des habits et chaussures pour enfants dès 3 ans

- des habits et chaussures pour adultes
- des vélos et trottinettes

Merci de veiller à ce que ces habits soient propres et en bon état. Nous vous remercions d'avance de votre geste de solidarité.

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser au 079 352 38 12. Chaque don est précieux et nous nous ferons un plaisir de vous offrir un café sur place.



MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE LA NEUVEVILLE

INVITATION à l'assemblée générale annuelle

Le jeudi 20 avril 2023 à 19h00

Cave de Berne, rue du Port 14, La Neuveville

Ordre du jour

Partie administrative :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 9 juin 2022
3. Message du président
4. Message des autorités
5. Rapports de la trésorière et des vérificateurs des comptes
6. Budget 2023 et montant des cotisations 2023
7. Composition du comité - Démissions/élections
8. Vie du Musée et collections
9. Excursion annuelle des membres de la Société du Musée
10. Divers

Partie récréative, dès 20h00

J-SON Valiani chanteur musique pop italienne.

Verrée offerte par la Municipalité de La Neuveville.

L'inscription est vivement recommandée par courriel musee.laneuveville@bluewin.ch ou par répondre au 032 338 19 25.



Nouvelles de l'administration

Le canton de Berne se prépare à l'éventualité d'une pénurie d'énergie l'hiver prochain

Le Conseil-exécutif a décidé de suspendre à fin avril les mesures visant à éviter une pénurie d'énergie. La préparation à une possible situation critique l'hiver prochain sera dans un premier temps assurée dans le cadre des structures ordinaires. Si nécessaire, l'état-major spécial pénurie d'énergie pourra être remobilisé sans délai.

Le risque de pénurie d'énergie décroît avec l'arrivée des beaux jours. L'accent doit désormais être mis sur la préparation en vue de l'hiver prochain. C'est pourquoi le gouvernement bernois a décidé de suspendre le 30 avril 2023 les mesures visant à éviter une pénurie d'énergie.

Face à l'impossibilité d'exclure des difficultés d'approvisionnement en énergie durant l'automne et l'hiver 2022/2023, le Conseil-exécutif avait institué l'état-major spécial pénurie d'énergie le 24 août 2022. Celui-ci avait proposé deux trains de mesures d'économie d'énergie, qui avaient été adoptés en septembre et octobre 2022. Le premier concernait l'administration cantonale, le deuxième les écoles cantonales. C'est ainsi par exemple que la tempé-

rature des pièces a été abaissée, la consommation d'eau chaude limitée ou encore les éclairages extérieurs éteints. Les courbes de consommation montrent que ces mesures ont permis d'économiser quelque 15 à 20 % d'électricité (en valeurs corrigées des variations climatiques). Les objectifs d'économie fixés ont donc été atteints.

Poursuite de la préparation à des situations critiques La détente de la situation énergétique met provisoirement fin au mandat de l'état-major spécial pénurie d'énergie. Son activité est donc suspendue à compter du 30 avril 2023. Mais comme la situation risque de nouveau de se compliquer à l'automne 2023, l'état-major spécial se tient prêt à reprendre son activité sans délai.

Les travaux à moyen et long terme démarrés par l'état-major spécial seront poursuivis dans le cadre des structures ordinaires. Par exemple, un tableau de bord de la consommation d'énergie dans l'administration cantonale sera mis en place et des dispositions seront prises dans l'éventualité d'un contingentement de l'électricité et du gaz dans l'administration cantonale, les écoles cantonales et les institutions du système de santé ou encore pour assurer l'approvisionnement de l'administration cantonale en carburants et en combustibles.

Mise au concours du Prix du cinéma bernois 2023

Pro cinéma Berne met au concours les Prix du cinéma bernois 2023. Les cinéastes, productrices et producteurs bernois sont invités à soumettre au jury leurs films actuels. Sont admis les courts et longs métrages de productrices ou producteurs et réalisatrices ou réalisateurs professionnels qui remplissent les critères formels de Pro cinéma Berne. Les lauréates et lauréats seront désignés par un jury indépendant.

Les critères et les conditions d'admission sont présentés dans l'annonce détaillée qui est publiée sur le site Internet de la Section Encouragement des activités culturelles du canton de Berne : Encouragement des activités culturelles du canton de Berne/Mises au concours actuelles.

Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard vendredi, le 2 juin 2023 sur le portail en ligne pour les demandes de soutien à la Section Encouragement des activités culturelles du canton de Berne.

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch



CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

du mercredi 22 mars 2023

CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 22 mars 2023, tenue dès 19.30 h au Centre des Epancheurs.

Présidence : Mme Céline Känel

Procès-verbal : Mme Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

Mme C. Känel, présidente, FOR : ouvre la séance. Elle salue les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal, la Chancellerie, la presse ainsi que la citoyenne présente à cette première séance de l'année 2023. Elle remercie MM. Patrice a Marca et Alain Gagnebin, démissionnaires, pour leurs années de contribution au Conseil général et leur investissement pour La Neuveville. Elle salue Mme Celeste Wingo, membre du Parti Socialiste neuvevillois, et M. Francis Gerz, qui siège sans parti, qui nous rejoignent en tant que conseillers généraux. Elle salue également M. Karim Michel, membre du Parti Forum neuvevillois, qui participe à sa première assemblée en tant que conseiller municipal en charge du département de l'équipement. Puis elle déclare : « *Permettez-moi une courte anecdote avant des propos plus sérieux. Ce dimanche, ma fille de 9 ans me demande sur quoi je suis en train de travailler. Un discours politique, je lui réponds. Tu veux que je te l'écrive, me propose-t-elle ? Alors, elle me dit ces mots "patati et patata". La liberté, une valeur qui m'est chère. Et que, parfois, nous ne chérissons pas assez, car il faut bien se le répéter "quelle chance nous avons, ici, et à La Neuveville, par rapport à d'autres peuples qui n'ont pas voix au chapitre et dont les droits sont bafoués". Je souhaite que nos espaces libres soient préservés, même si le respect de règles communes s'avère essentiel pour le bien vivre ensemble. Si notre liberté est un cadeau, elle implique une certaine responsabilité, que ce soit au Conseil général, ou sur les réseaux sociaux, nous sommes libres d'exprimer notre accord ou notre désaccord. Mais nous sommes aussi responsables de nos propos et de ne pas discréditer sans réfléchir. Critiquer semble être devenu un sport national, voire mondial. A mon sens, faire honneur à la liberté d'expression serait plutôt savoir écouter autrui et se renseigner avant de juger. "Se croire plus malin que les autres" est une maladie très contagieuse, surtout sur l'Internet, contre laquelle le masque FFP2 ne peut rien. Ni moi, ni personne n'est à l'abri, mais un simple autotest, ou plutôt une petite autoréflexion, constitue une excellente prévention. Être libre tout seul n'a que peu de sens. Au contraire, chacun doit être libre d'être soi-même et de prendre sa vie en main. Il faut donc ajouter à la liberté une base solide, l'égalité et un liant puissant : la fraternité. Valeurs essentielles que je garde au chaud, peut-être, pour mon discours estival. Pour conclure, râtons un peu, ça défoule, mais pas trop, parce que La Neuveville est quand même un endroit magnifique, où il fait bon vivre. Une commune où tout n'est pas parfait (qu'est-ce qu'on s'ennuierait si elle l'était). Et où, je crois, notre Municipalité travaille de manière responsable et dévouée. Profitons maintenant de cette belle liberté, offerte par cette assemblée, de nous exprimer, de confronter nos idées pour faire avancer le débat dans l'intérêt de tous. Soyons dignes de nos habitant-e-s, de nos enfants, faisons mieux que*

des "patati et patata". Sur ces mots, je passe la parole au Chancelier pour l'appel. »

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022
3. Création d'un poste supplémentaire pour le Service de la gestion du territoire : décision (C. Ferrier/C. Frioud Auchlin)
4. Crédit d'engagement de CHF 78'621.- TTC pour l'achat d'une scène mobile – Décompte final : information (A. Louis)
5. Nomination d'un/e membre dans la commission de la gestion du territoire en remplacement de M. Patrice a Marca (PSN), démissionnaire
6. Nomination d'un/e membre dans la commission de l'équipement en remplacement de Mme Helvetia Wingo (PSN), démissionnaire
7. Position CM et décision CG sur le postulat PSN (H. Wingo) « Logements à prix modéré » (D. Bloch/A. Kurth)
8. Réponse à l'interpellation PLR (K. Aeschlimann-Blaser) « Renseignements sur l'état d'avancement du projet de la place de la Gare » (C. Ferrier)
9. Réponse à l'interpellation PLR (A. Honsberger) « Renseignements sur le Château du Schlossberg » (C. Frioud Auchlin)
10. Réponse à l'interpellation PLR (L. Longo) « Quid de la stratégie énergétique de La Neuveville ? » (K. Michel)
11. Réponse à l'interpellation UDC (T. Gutmann) « Ports de La Neuveville » (Conseil municipal)
12. Rapport CM en réponse au postulat PSN (C. Brazier) « Déployer une politique cohérente active pour les seniors à La Neuveville » (D. Bloch)
13. Rapport CM en réponse à la motion PVN (A. Gagnebin) « Espaces verts et arborisation » (C. Ferrier)
14. Rapports CM en réponse à la motion PLR (M. Cochet) « Favoriser l'énergie renouvelable neuvevilloise » (K. Michel) et à la motion PVN (S. Mamie) « Encourager l'installation de toute production d'énergie renouvelable sur les biens fonciers » (A. Kurth)
15. Rapport CM en réponse au postulat PVN (C. Louis) « Une stratégie climatique pour La Neuveville » (Conseil municipal)
16. Interventions parlementaires et développements
17. Questions simples et traitement
18. Communications

1 Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 31 conseillères et conseillers.

Forum Neuvevillois (FOR) :

Mmes Bucciarelli Sophie, Von Dach Stéphanie
MM. Althaus Damien, Canepa Mel, Chapuis Yann, Guillaume Alain, Weber Stéphane

Parti Libéral-Radical (PLR) :

Mmes Andrey Odyle, Aeschlimann-Blaser Karin, Honsberger Anne
MM. Cochet Matthieu, Junod Cédric, Longo Luca, Niederer Julien, Teutsch Fabian

Parti Socialiste Neuvevillois (PSN) :

Mmes Brazier Caroline, Moeckli Joëlle, Petrig Anna Valentina, Torres Adele, Wingo Celeste, Wingo Helvetia

Parti Les Verts La Neuveville (PVN) :

Mmes Maillat Fanny, Mamie Sabine
MM. Kraus Basil, Louis Cyprien, Mamie Richard, Voisard Clovis, Zuberbühler Jean-Claude

Union démocratique du centre (UDC)

M. Gutmann Anton Tony

Sans parti

M. Gerz Francis

Excusé-e-s :

Mme Orha Sonda (FOR), Stoepfer Véronique (PSN), MM. Burkhalter Luc (PLR), Nicolet Christophe (FOR)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté, sans modification.

3. Création d'un poste supplémentaire pour le Service de la gestion du territoire : décision (C. Ferrier/C. Frioud Auchlin)

Message du Conseil municipal : « *Le bureau du Service de la gestion du territoire fonctionne actuellement avec trois collaborateurs/trices à plein temps. Les tâches gérées par le Service sont nombreuses et elles augmentent chaque année. En effet, le Canton délègue de plus en plus de tâches aux communes et les procédures deviennent de plus en plus complexes. Les trois collaborateurs/trices du Service assurent les tâches courantes, mais ils/elles n'ont pas le temps de lancer les projets importants pour la ville par manque de personnel. C'est pourquoi le Conseil municipal demande au Conseil général de créer un poste supplémentaire pour le Service de la gestion du territoire. Le bureau administratif du Service de la gestion du territoire fonctionne actuellement avec trois collaborateurs/trices à plein temps : le responsable du Service gère l'ensemble des secteurs et une grande partie des projets, ainsi que les contacts avec les différentes entités partenaires et le Conseil municipal, une collaboratrice administrative gère les demandes de permis de construire, alors qu'une deuxième collaboratrice administrative accueille et renseigne les administrés au guichet, par téléphone et par courriel. Elle s'occupe également du secré-*



ariat. Comme précisé dans l'introduction, les tâches gérées par le Service augmentent chaque année. Le Grand Conseil bernois a par exemple augmenté le seuil de compétence des communes pour l'octroi des permis de construire à 1,4 million au lieu de 1 million actuellement. Depuis le 1^{er} janvier 2023, le volume des permis traités et octroyés par la Commune, et non plus par la Préfecture, a augmenté significativement. Le problème est général pour l'ensemble des communes bernoises. D'autres localités se voient également dans l'obligation d'accroître le personnel de leur service d'urbanisme en augmentant des taux d'occupation ou en engageant des collaborateurs supplémentaires (Évilard, Saint-Imier, etc.). Le bureau du Service de la gestion du territoire assure pour le moment les tâches courantes, mais il est dans l'impossibilité de lancer les projets importants pour la Commune – projets qui sont pourtant inscrits au programme de législation du Conseil municipal – notamment la révision du PAL, le développement du projet pour les places de la Gare et du Marché, mais aussi la réfection des rues ou du réseau de canalisations. Les projets qui sont en cours sont gérés par un bureau externe qui travaille en collaboration avec le Service, notamment pour la remise en état du Vacuflow aux Marnins, le Plan de gestion des déchets, le Plan vélo et l'étude sur le stationnement. Les demandes du Conseil général, exprimées dans les interventions parlementaires, s'accumulent et ne peuvent pas être traitées dans le délai imparti. Un poste à durée déterminée, limitée à deux ans, a été publié en 2022, afin de consolider l'équipe. Dans la situation du marché de l'emploi actuelle, peu de dossiers ont été reçus et le seul candidat qui correspondait aux attentes du service a renoncé en raison de la durée déterminée à deux ans du poste. Il est certain que le caractère limité du poste à deux ans a retenu de nombreux autres candidats/es. Le bureau du Service de la gestion du territoire gère plusieurs "secteurs" selon les sujets qui sont traités (liste non exhaustive) :

Administration
Renseignements au public au guichet, par téléphone et par courriel
Préparation des rapports au Conseil municipal et des messages au Conseil général
Gestion du courrier
Gestion financière du Service
Gestion des ressources humaines du Service
Police des constructions
Permis de construire Gestion des demandes de permis de construire
Procédures de police des constructions, remises en état conformes à la loi
Renseignements aux requérants sur les procédures et les règlements
Voirie
Nettoyage et entretien des espaces publics et des espaces verts, y compris le cimetière
Entretien des chemins de randonnée
Mise en place des infrastructures pour les manifestations
Réalisation des petits aménagements
Creusage des fosses d'ensevelissement
Cimetière
Gestion des entrées au cimetière
Désaffectations
Ports
Gestion des contrats des ports et de la facturation
Attribution des places
Gestion de l'utilisation de la grue et des hivernages
Travaux de réfection des ports communaux
Déchets et déchetterie
Gestion des contrats pour l'élimination des déchets
Gestion de la déchetterie et de son personnel

Routes et canalisations
Entretien et réfection des rues et du réseau de canalisations
Projets de rénovation complète de routes, infrastructure et superstructure
Mobilité
Gestion des prestataires de mobilité régionale pour La Neuveville
Projet particulier de mobilité (schéma bus, plan vélo, quais de bus)
Urbanisme
Révision du PAL
Gestion du développement des plans de quartier (St-Joux (ancienne FriFri), Ruveau, etc.)
Cadastré
Gestion des contrats de géomètre officiel et du cadastre des conduites
Remise à jour de la mensuration officielle et de la toponymie
Environnement
Collaboration avec le Parc Chasseral pour la réfection des murs de vigne, pour la gestion des surfaces écologiques
Gestion des plantes invasives
Aménagements
Gestion de la planification et de la réalisation des projets d'aménagement (St-Joux, places de la Gare et du Marché, quai Maurice Moeckli, parcelle 1312, parc aux Prés-Guëtins, place de la Courtine est, etc.)
Dangers naturels
Falaises
Inondations
Débordements des rivières
Plan d'urgence
Projets tiers
Tunnel CFF
UPans OFROU
ARA am Twannbach
Contact et séances avec les organisations régionales
Seeland Biel-Bienne
Jura-bernois.Bienne
Conférence Rive gauche du lac de Bienne
Conférence régionale des transports
Plus de 20 projets sont en cours et sont gérés soit par le bureau externe mandaté par le département, soit directement par le responsable du Service. Le plan financier 2023-2030 prévoit aussi plusieurs projets importants pour des montants d'investissement de l'ordre d'un million par année :
2023
Réfection du chemin des Oeuchettes
2023
Infrastructures cyclables (sur la base du Plan vélo)
2023
T
ravaux dans le Port du Lessivier
2024
Travaux dans le Port de la Gravière
2024
Aménagement de la place de la Gare
2025
Rénovation canalisations ch. du Stand
2025
Réfection ch. de St-Joux
2026-27
Réaffectation des anciennes voies CFF
2029-31
Réfection ch. des Prés-Guëtins étapes I et II

Il faut aussi compter sur les travaux exceptionnels, comme par exemple, la réfection de canalisations (parcelle 3385, ch. de la Récille, etc.) ou le remplacement des pontons de la parcelle 139 qui sont en train de s'effondrer dans le lac. Considérant le manque de collaborateurs/trices au sein du bureau

du Service de la gestion du territoire, les projets déjà été répartis sur une plus longue période, mais les capacités de les réaliser manqueront si un collaborateur/trice supplémentaire n'est pas engagé. Même si l'élaboration des mandats est sous-traitée, la gestion du projet reste à charge du Service. Le/La collaborateur/trice en charge du projet a un rôle de direction et de gestion des projets, un peu comme un/e chef(fe) d'orchestre. Il/Elle met en place la structure du projet et son organisation, il/elle met en concurrence les différents mandataires et prépare l'adjudication des mandats. Par la suite, il/elle suit le déroulement du projet jusqu'à sa réalisation et met la pression nécessaire pour le faire avancer. Il/Elle a aussi un rôle de coordination avec le responsable du Service et le Conseil municipal, mais aussi avec les autres services et les organisations externes (CFF, OFROU, Canton, communes voisines, etc.). Il/Elle s'assure également que le projet se développe vers une solution de qualité et économiquement supportable pour la Commune. Le/La collaborateur/trice devra également mettre en soumission et suivre directement certains travaux qui ne nécessitent pas de mandater un bureau externe. Le responsable du Service ne peut pas assumer seul la gestion de tous les projets. Pour ce travail, mais également pour la gestion des tâches courantes, il est nécessaire de créer un nouveau poste à durée indéterminée pour le Service de la gestion du territoire. Lors de sa séance du 1^{er} mars 2023, la Commission de la gestion du territoire a préavisé favorablement la création d'un poste supplémentaire pour le Service de la gestion du territoire. Lors de sa séance du 7 mars 2023, la Commission des finances a préavisé favorablement la création du poste d'un poste supplémentaire pour le Service de la gestion du territoire. Le Conseil municipal propose au Conseil général de créer un poste supplémentaire à 100 % pour le Service de la gestion du territoire avec effet immédiat. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : indique que le Conseil général est amené ce soir à se prononcer sur ce poste supplémentaire selon le message qui lui a été transmis avec le plus de précisions possibles en rapport avec toutes les activités qui sont en cours au sein du département de la gestion du territoire. Dans ce message, il est relevé que les reports de charges sur les communes sont de plus en plus lourds, le canton se décharge, ce qui charge la commune. Il faut dès lors trouver des solutions. Beaucoup d'interventions parlementaires ont été déposées au Conseil général, qui ont du sens pour La Neuveville. Afin de fournir un service de qualité aux citoyens, il est nécessaire d'augmenter le personnel afin de répondre à ces besoins. Il y a des projets en cours, comme la place de la Gare, le plan d'aménagement local (PAL), le chemin des rives et bien d'autres qui sont déjà connus sur lesquels il y a beaucoup de difficultés à avancer parce que l'opérationnel et le quotidien sont très prenants pour le département. Il ajoute que ce soir le Conseil général a une forte responsabilité de décider de la suite pour notre commune, afin d'aller de l'avant et réaliser les projets souhaités. Le Conseil municipal le souhaite in corpore ainsi que les commissions de la gestion du territoire et des finances, qui ont donné un préavis favorable. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. S. Weber, FOR : « Je siège actuellement à la commission de la gestion du territoire depuis plus de deux ans, et vois passer de nombreuses demandes diverses, privées, communales, en moyenne dix par séance avec un nombre de huit à dix séances par



année. La charge de travail étant très importante au sein du département de la gestion du territoire, il nous semble impératif que ce département doive se renforcer avec un nouveau chef de projet, afin de pouvoir faire avancer les gros dossiers tels que le projet de la gare, le plan d'aménagement local (PAL) et bien d'autres, et ceci à court, moyen et long terme. Il est aussi important de souligner que M. Aubert, responsable du service de la gestion du territoire, avec une ou deux collaboratrices, font un travail énorme sur tous les fronts, que ce soit au bureau communal, afin de renseigner tout type de demande ou sur le terrain, comme par exemple, la déchetterie sporadiquement. Forum neuvevillois vous recommande fortement d'accepter ce nouveau poste de chef de projet. »

Mme H. Wingo, PSN : « Le Parti Socialiste neuvevillois soutient la création de ce poste, afin d'assurer les tâches inhérentes à ce bureau, qui souffre depuis trop longtemps. »

M. C. Louis, PVN : « Les Vert-e-s saluent la volonté du Conseil municipal de vouloir créer un poste supplémentaire, afin que le service de la gestion du territoire puisse assurer le suivi de nombreux projets et de nombreuses tâches. Nous remercions également le service de la gestion du territoire pour les explications données concernant l'état de la situation, le fonctionnement du service et la gestion des projets. Il nous paraît évident que le service de la gestion du territoire est en manque de personnel depuis plusieurs années et ne peut que difficilement faire face aux nombreux projets auxquels l'équipe doit faire face. En effet, il y a tout d'abord de nombreux projets qui sont imposés à notre commune. Je pense là notamment aux travaux liés aux réfections de rues et la révision de divers plans comme le plan d'aménagement local (PAL). L'actualité a également ajouté à cette liste les travaux liés au percement du tunnel de Gléresse. Il nous paraît évident qu'il est dans l'intérêt de la population que la commune possède suffisamment de ressources qualifiées pour y faire face, afin de pouvoir contrôler la situation et d'en tirer d'éventuels avantages. Les précédentes législatures ont également fait du projet de la place de la Gare, un projet capital, qui a notamment fait l'objet de nombreuses promesses électorales. Les avancées sont cependant maigres, car les moyens à disposition n'étaient jusqu'à présent pas à la hauteur des ambitions affichées. Dans ce sens, nous saluons la volonté du Conseil municipal de remédier à cette situation grâce à un poste supplémentaire tout en gardant un poste destiné à la police des constructions, afin de protéger ce qui fait le charme de notre belle cité. Les Vert-e-s soutiennent donc la création de ce nouveau poste et espèrent que le profil exigé sera rapidement trouvé, ce qui ne sera pas forcément une mince affaire. Nous espérons que l'arrivée d'un chef de projet permettra des avancées notables dans les grands projets qui ont été promis aux Neuvevillois et Neuvevilloises et que cela permettra également de rattraper le retard dans certains domaines. Nous pensons là notamment à la mobilité douce pour laquelle le Conseil général s'est clairement engagé. Face à des dossiers et des procédures toujours plus complexes, nous souhaitons également rendre la commune attentive au fait que des synergies et des accompagnements existent. Par exemple, il y a quelques années, l'association de communes Jura bernois.Bienne a invité les communes importantes du Jura bernois à unir leurs forces et à bénéficier de synergies, afin d'établir leurs plans directeurs énergie, et leur a proposé un soutien actif important. Cela concernait Saint-Imier, Tavannes, Tramelan et Valbirse, qui ont

accepté l'offre et La Neuveville qui l'avait alors refusée. C'est regrettable, car cela a permis aux communes qui ont accepté l'offre de gagner en efficacité, de rationaliser des coûts et d'obtenir de meilleurs taux de subventionnement pour de nombreux dossiers auxquels La Neuveville est aussi confrontée. Je pense là au plan d'aménagement local (PAL), aux plans de quartiers ou encore aux plans d'énergie, de mobilité ou encore de biodiversité. Jura bernois.Bienne, pour laquelle La Neuveville cotise, a également un architecte urbaniste à disposition pour des prestations de conseil en aménagement du territoire destinées aux communes. Il s'agit là d'éléments à prendre en compte pour le futur, étant donné qu'un poste supplémentaire entraîne inévitablement des frais supplémentaires. Nous vous invitons donc à accepter la création de ce poste supplémentaire. »

M. T. Gutmann, UDC : « Le Parti UDC se rallie aux arguments des autres partis et approuve la création d'un poste supplémentaire au service de la gestion du territoire. »

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général décide la création d'un poste supplémentaire au Service de la gestion du territoire.**

4. Crédit d'engagement de CHF 78'621.- TTC pour l'achat d'une scène mobile – Décompte final : information (A. Louis)

Message du Conseil général : « Le Conseil général, dans sa séance du 17 juin 2020, avait approuvé un crédit d'engagement d'un montant de CHF 78'621.- TTC pour l'achat d'une scène mobile. L'ensemble des coûts (installation, formation, livraison) se monte à CHF 79'029.40 TTC soit 0.51 % (CHF 408.40 TTC) de plus qu'initialement prévu. Le Conseil général est ainsi informé que le crédit d'engagement à disposition, d'un montant de CHF 78'621.- TTC, accuse un dépassement de CHF 408.40 TTC de la compétence du Conseil municipal, selon l'article 5, chiffre 6 de l'Ordonnance d'organisation. Ce dépassement a été accepté par l'Exécutif communal dans sa séance du 23 janvier 2023. »

M. A. Louis, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

5. Nomination d'un/e membre dans la commission de la gestion du territoire en remplacement de M. Patrice a Marca (PSN), démissionnaire

Mme C. Brazier, PSN : remercie, au nom du Parti Socialiste neuvevillois, M. Patrice a Marca pour son engagement intensif durant ces années et propose Mme Helvetia Wingo pour prendre la suite dans cette commission.

Mme C. Känel, présidente, FOR : demande s'il y a d'autres candidat-e-s.

Sans autre proposition ni opposition, le Conseil général décide de nommer avec effet immédiat Mme Helvetia Wingo (PSN) en qualité de membre de la commission de la gestion du territoire, en remplacement de M. Patrice a Marca (PSN).

6. Nomination d'un/e membre dans la commission de l'équipement en remplacement de

Mme Helvetia Wingo (PSN), démissionnaire

Mme C. Brazier, PSN : propose, au nom du Parti Socialiste neuvevillois, Mme Celeste Wingo pour reprendre la suite dans cette commission.

Mme C. Känel, présidente, FOR : demande s'il y a d'autres candidat-e-s.

Sans autre proposition ni opposition, le Conseil général décide de nommer avec effet immédiat Mme Celeste Wingo (PSN) en qualité de membre de la commission de l'équipement, en remplacement de Mme Helvetia Wingo (PSN).

7. Position CM et décision CG sur le postulat PSN (H. Wingo) « Logements à prix modéré » (D. Bloch/A. Kurth)

Position du Conseil municipal : « Le Parti Socialiste neuvevillois demande au Conseil municipal d'étudier de manière plus ciblée les possibilités d'augmenter le nombre de logements à prix modéré, dans l'idée de rendre notre ville, où il fait bon vivre, plus accessible à des familles ayant plusieurs enfants ou un revenu limité. L'augmentation du nombre de familles avec enfants représente un défi pour de nombreuses communes et doit s'intégrer dans un projet de cohésion sociale et intergénérationnelle, afin de contribuer à une bonne qualité de vie des habitants, sans impacter les finances municipales ou dépasser ses capacités d'investissement. Mme H. Wingo signale quelques parcelles non construites du domaine communal, qui pourraient entrer en ligne de compte pour la construction d'appartements à loyer abordable. Le Conseil municipal propose d'étudier, dans le cadre du plan d'aménagement local (PAL), les particularités des quelques parcelles non encore construites propriété de la Municipalité, afin de vérifier leurs réelles possibilités d'affectation éventuelle à une construction d'immeuble d'utilité publique. Il propose l'acceptation de ce postulat par le Conseil général qui permettra d'évaluer la situation objectivement. »

Mme D. Bloch, conseillère municipale : n'a rien à ajouter au message. Elle se tient à disposition pour toute question. Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme H. Wingo, PSN : recommande, au nom du Parti Socialiste neuvevillois, d'accepter ce postulat.

M. J. Niederer, PLR : « Le Parti libéral-radical est intéressé par l'analyse des terrains disponibles selon les prix du mètre carré à La Neuveville et l'augmentation des coûts de construction suite aux différentes crises. Il nous paraît complexe à l'heure actuelle de vouloir proposer des loyers abordables dans des nouvelles constructions sans investir à fond perdu. Nous sommes donc sceptiques quant à la réalisation concrète, sans impacter les finances municipales, si aucun prestataire privé n'est intéressé à la démarche, mais intéressé par l'analyse proposée par le Conseil municipal. Nous recommandons donc de voter en faveur du postulat. »

Mme S. Mamie, PVN : « Le Parti Les Vert-e-s se positionne en faveur de ce postulat. Nous sommes convaincu-e-s par les raisons. »

M. Y. Chapuis, FOR : indique que le Parti Forum est favorable à ce postulat, mais demande néanmoins des précisions pour savoir ce que l'on entend par loyer modéré, familles nombreuses et revenus limités.



Mme D. Bloch, conseillère municipale : pense que ce sont des éléments à clarifier avec le Parti Socialiste neuvevillois, avec Mme H. Wingo en particulier. Elle relève qu'il existe des normes régionales pour ce qui est d'un appartement à loyer modéré, qui sont utilisées dans les calculs des services sociaux.

M. T. Gutmann, UDC : « A en voir le développement de La Neuveville, qui est devenue la Riviera, je pense qu'il serait important de favoriser les logements à loyer modéré. Le Parti UDC est favorable à ce postulat. »

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : à l'unanimité, le Conseil général approuve ce postulat.

8. Réponse à l'interpellation PLR (K. Aeschlimann-Blaser) « Renseignements sur l'état d'avancement du projet de la place de la Gare » (C. Ferrier)

Mme C. Känel, présidente, FOR : avant de passer aux réponses aux interpellations déposées lors de la dernière séance, elle rappelle brièvement l'art. 31 du Règlement du Conseil général : « Après la réponse, l'interpellateur peut brièvement déclarer s'il est satisfait ou non de la réponse. Une discussion ne peut avoir lieu que si un conseiller le demande et si le Conseil général le décide. »

Réponse du Conseil municipal : « Le Parti libéral-radical rappelle qu'une demande d'état de la situation de l'avancement du projet de la place de la Gare a été faite le 21 septembre 2021. M. Christian Ferrier avait répondu qu'au vu de la lourde charge de travail du service, cette tâche avait été retardée. Il rappelle que le parti s'est engagé à développer La Neuveville de manière harmonieuse, respectueuse de son patrimoine, de sa nature, de son paysage et de sa population. Dans le cadre de cet engagement, l'interpellatrice a donc effectué une recherche dans les interventions parlementaires, que le Conseil municipal pourrait regrouper dans ce projet, afin de réaliser toutes ces demandes. Le Parti libéral-radical demande ainsi au Conseil municipal des renseignements sur l'état d'avancement du projet de la place de la Gare. Le Service de la gestion du territoire travaille toujours en effectif réduit depuis 2021. Une employée administrative a été engagée en mai 2021, mais la charge de travail reste toujours importante. Un poste de chef de projet à durée limitée a été ouvert en 2022, mais la bonne personne n'a pas été trouvée. Cela explique que le projet des places de la Gare et du Marché n'a pas été développé. Le Conseil municipal demande en parallèle qu'un poste supplémentaire soit créé, afin de renforcer l'équipe et lui permette de prendre en charge notamment cette étude. Depuis l'établissement du Master Plan en 2020, le projet des places de la Gare et du Marché n'a pas évolué assez pour justifier une nouvelle présentation au Conseil général. Toutefois, plusieurs études sont en cours, ou vont être prochainement mandatées, afin de faire avancer ce dossier. Le Conseil municipal va se concentrer sur la place de la Gare afin d'évaluer la possibilité de supprimer la halle et le quai de chargement, de créer un cheminement sécurisé et arborisé pour les piétons et les cyclistes, de mettre à niveau les quais de bus selon la LHand et de réorganiser le stationnement. Un montant de CHF 650'000.- est prévu au plan des investissements pour ces aménagements. L'étude sur le stationnement, lancée en début d'année, permettra d'évaluer les besoins en place de stationnement et de les situer au mieux sur le domaine communal. La Commission de la gestion du territoire a également discuté de l'aménagement de la parcelle

no 1312. Ces réflexions seront intégrées à l'étude de l'avant-projet de la place qui pourra débiter sitôt que l'équipe du Service de la gestion du territoire sera consolidée. Même si le Conseil municipal est attentif aux interventions du Conseil général, il ne veut pas mélanger tous les sujets. Ils ne seront pas tous réalisés dans le cadre du projet des places de la Gare et du Marché. Ce qui est sûr, c'est que le stationnement des vélos sera inclus dans le projet, sous la forme d'un couvert à proximité de la gare, et dont la taille sera définie par le Plan vélo. Plutôt que d'engager un projet sur tout le périmètre des places de la Gare et du Marché, le Conseil municipal préfère diviser le projet global en sous-projets cohérents et avancer sur des zones plus réduites correspondant aux financements disponibles, mais aussi aux capacités humaines des services. Il continue donc la planification des places de la Gare et du Marché et ne manquera pas de venir devant le Conseil général pour les futures demandes de crédits nécessaires à la réalisation des études et des travaux. »

Mme C. Känel, présidente, FOR : demande à Mme K. Aeschlimann-Blaser si elle est satisfaite de la réponse du Conseil municipal.

Mme K. Aeschlimann-Blaser, PLR : répond qu'elle en est satisfaite.

Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil municipal.

9. Réponse à l'interpellation PLR (A. Honsberger) « Renseignements sur le Château du Schlossberg » (C. Frioud Auchlin)

Réponse du Conseil municipal : « Le Conseil municipal remercie l'interpellatrice pour cette intervention parlementaire qui lui permet d'informer sur les travaux de la Commission de gestion du Schlossberg et de rappeler comment le château est géré. Il est ainsi important de remémorer en préambule le fait que le château appartient par parts égales au Canton de Berne et à la Commune de La Neuveville. Pour sa gestion, la Société simple Schlossberg a été créée en 1989 sur la base d'un règlement approuvé par les deux copropriétaires. Son but est de conserver et d'entretenir le château dans l'esprit de la conservation des monuments historiques, d'administrer les installations du château, de les maintenir en état et d'élaborer un projet d'utilisation permettant d'ouvrir les installations du château au public, respectant ainsi les vœux du légataire, M. Louis-Philippe Imer, décédé en 1933. Pour que la société atteigne son but, une commission de gestion a été constituée. Elle est composée de 8 membres nommés à part égales par le Conseil-exécutif et le Conseil municipal. C'est à cette commission que revient la tâche d'administrer la propriété du Château du Schlossberg. Ainsi, la Commission de gestion du Schlossberg a transmis les informations suivantes au Conseil municipal pour répondre à la présente interpellation : Le bail à loyer permet la sous-location. Les charges sont intégralement payées par les locataires qui sont au nombre de deux sur le même contrat. Pour des questions relevant de la sphère privée des locataires, il n'est pas possible de divulguer le montant des loyers et des charges. Pour ce qui est du permis de construire, celui-ci a été délivré par la Préfecture du Jura bernois, le 21 décembre 2022 (reçu le 23 décembre à la Commune). Il a été obtenu pour la rénovation de la cuisine du rez-de-chaussée, le réaménagement et la rénovation du 2^e étage et des combles, la transformation de la toiture comprenant la suppression d'une lucarne et la réalisation d'un

élément cubique pour l'aménagement d'une pièce de vie dans les combles, la création d'un puits de lumière zénithale, l'aménagement de 4 places de stationnement en pavés gazon et la création d'un abri à vélos dans une annexe existante. L'usage du château est en cours d'étude. A cet effet, une entreprise privée a été mandatée pour établir un concept d'utilisation qui devra être analysé et discuté par la Commission de gestion du Schlossberg. La recherche de fonds pour assurer le financement du projet est en cours par la Commune de La Neuveville et le Canton de Berne. Finalement, le projet nécessite la résiliation du bail à loyer. »

Mme C. Känel, présidente, FOR : demande à Mme A. Honsberger si elle est satisfaite de la réponse du Conseil municipal.

Mme A. Honsberger, PLR : répond qu'elle est satisfaite, mais trouve que la réponse du Conseil municipal manque de précisions et de chiffres sur les questions assez détaillées qui ont été posées dans l'interpellation. Elle s'en contentera tant que la situation bouge.

Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil municipal.

10. Réponse à l'interpellation PLR (L. Longo) « Quid de la stratégie énergétique de La Neuveville ? » (K. Michel)

Réponse du Conseil municipal : « Le Conseil municipal de La Neuveville remercie le Parti Libéral-radical pour son intervention qui donne la possibilité aux autorités de donner une information sur les démarches qui sont actuellement entreprises par la Commune de La Neuveville. En préambule, en ce qui concerne la labélisation "Cité de l'énergie" la Commune de La Neuveville a déjà commencé ce processus qui est défini en plusieurs phases. D'une manière générale, une fois que 50 % des mesures possibles ont été réalisées, la Commune peut demander un audit auprès de la commission de l'Association Cité de l'énergie pour l'obtention du label. Voici les trois phases :

1. Etat des lieux

Le champ d'action de la Commune en matière de politique énergétique et climatique est divisé en 6 domaines distincts et obligatoires, auquel s'ajoute un 7^e facultatif :

- Développement, planification urbaine et régionale
- Bâtiments communaux et installations
- Approvisionnement et dépollution
- Mobilité
- Organisation interne
- Collaboration et communication
- Adaptation au changement climatique (facultatif)

2. Evaluation et détermination du potentiel d'action de la Commune.

3. Identification des objectifs de politique énergétique et climatique et mise sur pied du programme d'actions. De plus, concernant la stratégie en matière de transition énergétique, par exemple l'augmentation de sa production locale, le Conseil municipal lors de sa séance du 23 janvier 2023 a validé le principe d'étudier la mise en place d'un système de contracting pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits appartenant à des privés. L'étude devra définir les critères et le cadre dans lequel ce genre de contracting pourrait être réalisé. Très prochainement, le Conseil municipal pourra définir si ses objectifs sont réalisables d'ici la fin de l'année. Il informera le Conseil général sur la progression de ces projets au fur et à mesure de leur avancement. »

Mme C. Känel, présidente, FOR : demande à M. L.



Longo s'il est satisfait de la réponse du Conseil municipal.

M. L. Longo, PLR : est satisfait de la réponse, mais s'associe aux remarques faites par Mme Honsberger lors de la réponse à son interpellation au point précédent. Il relève que, mis à part la logorrhée habituelle du Conseil municipal, il n'y a rien de nouveau. Il espère qu'avec l'arrivée de M. K. Michel, la stratégie énergétique sera prise en main, thématique qui est importante pour La Neuveville.

Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil municipal.

11. Réponse à l'interpellation UDC (T. Gutmann) « Ports de La Neuveville » (Conseil municipal)

Réponse du Conseil municipal : « Le Conseil municipal a pris connaissance attentivement de cette interpellation sur un passé très douloureux pour toutes les familles endeuillées, qui a ému notre ville dans son ensemble. En préambule, il tient à déclarer qu'il souhaite de tout cœur que cette affaire trouve tout son dénouement dans les meilleurs délais possibles tant pour les familles que pour toutes les personnes concernées. Il craint toutefois que les questions soulevées ne trouvent pas de réponse à la hauteur des souhaits de l'interpellateur. La responsabilité constitue une affaire personnelle alors que la culpabilité représente une affaire juridique. Le Conseil municipal, bien que conscient des attentes que sous-entendent les trois questions, ne peut pas être mis en devoir de rechercher des responsabilités passées, ni de se substituer aux autorités en charge du dossier (Préfecture, Ministère public). Il se doit par contre de prendre toutes précautions pour éviter un tel drame à l'avenir. S'il est malheureusement impossible de modifier le passé, les conclusions de l'enquête administrative, présentées au Conseil général le 14 mars 2018, ont amené une amélioration et une clarification des processus de décision du Conseil municipal, comme expliqué au Conseil général le 12 juin 2019 (voir extraits des PV en annexe). L'Exécutif communal, conscient de ses responsabilités, vérifie et applique les processus de décision correspondants pour chacun de ses engagements et projets. Le Ministère public a pour sa part terminé l'instruction pénale, qui a duré plusieurs années, en raison de la complexité de cet affreux drame. Comme appris par la presse, une nouvelle phase de la procédure s'ouvre désormais avec le procès devant le tribunal. Le Conseil municipal espère sincèrement que cette instance pourra répondre aux interrogations encore ouvertes et permettre à toutes et tous de faire le deuil des personnes décédées. Considérant les éléments qui sont à ce jour entre les mains de l'Exécutif, ce dernier apporte les réponses suivantes aux questions posées :

1. L'ORCN a-t-il donné son accord à ce que la Municipalité installe ou fasse installer l'équipement électrique des places d'amarrage qu'elle loue au Canton, conformément au contrat de bail de 1983? Une autorisation n'a pas été requise auprès de l'ORCN.

2. Pourquoi les installations électriques construites dans la même période dans les ports Rousseau communal, Rousseau cantonal, Lessivier et à la Gravière n'ont-elles pas été construites de la même façon ? En l'absence des personnes responsables de ces aménagements, qui ne sont plus en fonction, il nous est impossible de répondre à cette question.

3. Par suite des contrôles de conformité et de mise en ordre des autres installations électriques portuaires, pourquoi les installations jugées conformes ne fonctionnent-elles pas ? Ces installations, bien

que conformes et contrôlées, ne sont mises en fonction que sur demande. »

Mme C. Känel, présidente, FOR : demande à M. T. Gutmann s'il est satisfait de la réponse du Conseil municipal.

M. T. Gutmann, UDC : répond qu'il n'est pas satisfait de la réponse du Conseil municipal et demande l'ouverture de la discussion.

La présidente soumet l'ouverture de la discussion au vote : **à l'unanimité, la discussion est ouverte.**

M. T. Gutmann, UDC : « Le but de cette interpellation n'était pas de culpabiliser le Conseil municipal actuel ou de rechercher des coupables politiques. Le but de cette interpellation est qu'un drame de cette gravité ne soit plus possible et que les compétences ne soient plus transgressées à La Neuveville. Le but de cette interpellation est que les locataires des places de ports puissent utiliser ces installations électriques en tout temps et en toute sécurité. J'ai discuté longuement avec M. Robert Schläfli sur sa peine et ses douleurs, non seulement psychiques, mais aussi physiques pour lui, les siens et la famille de Miranda. Malheureusement, dans le traitement de ce drame, toutes les erreurs qui ont pu être commises l'ont été. J'ai aussi eu une longue conversation téléphonique avec Mme la maire, Catherine Frioud Auchlin. Je comprends aussi sa position, qu'elle ne peut pas endosser la responsabilité politique pour ce drame. Le procès pénal à l'encontre de huit personnes inculpées devrait avoir lieu cet automne. Laissons la justice faire son travail. De ma dernière conversation, ce matin avec M. Robert Schläfli, en est ressorti que sa colère contre les autorités s'est complètement assagie. Sa colère ne l'aidait en rien pour faire son deuil. Son souhait serait d'être reçu, avec sa famille, par l'actuel Conseil municipal de La Neuveville. En espérant que vous accepterez sa demande, je vous remercie pour votre attention. »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : répond qu'à titre personnel, comme voisine et amie de la famille Schläfli, elle a été touchée par ce drame et que personne ne peut fermer les yeux sur ce qui est arrivé. Elle pense que tous les citoyens neuvevillois ont été profondément choqués par cet événement tragique. Il est bien évident que ce thème a été prédominant quand le Conseil municipal a pris ses fonctions en début de législature et la priorité était de tout faire pour que rien de semblable ne puisse se passer à l'avenir. Elle certifie que, pour chaque décision d'importance que le Conseil municipal doit prendre, ses membres repensent à cet événement. Elle ne pense pas que nous sommes dans une situation où il y a de réels coupables. Elle imagine que les huit prévenus aimeraient que la machine puisse revenir en arrière, comme nous tous. Elle relève qu'il n'incombe pas à une équipe politique comme le Conseil municipal de rechercher les coupables, car il y a des professionnels pour cela, et heureusement. Elle rappelle que le Conseil municipal travaille à ce qu'une situation pareille ne se reproduise plus. Suite à la demande de M. R. Schläfli d'être reçu avec sa famille par le Conseil municipal, elle ne voit pas d'opposition de la part de ses collègues, bien au contraire. C'est probablement ce qui sera fait et très rapidement.

Mme S. Mamie, PVN : relève que le Parti Les Verts souhaite qu'à l'avenir les réponses soient un peu plus complètes. Comme au point n°2, elle comprend bien que les personnes responsables à

l'époque ne soient plus en service, mais s'étonne qu'il n'y ait pas de trace écrite dans un procès-verbal et que le Conseil général ne puisse avoir des réponses plus étoffées.

M. F. Gerz, sans parti : indique que ce qu'il l'a frappé ces dernières années, c'est la dimension humaine. Il ajoute que ce qui a choqué M. R. Schläfli, c'est le fait qu'il n'a jamais eu un contact direct avec le Conseil municipal de l'époque pour simplement humainement partager.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : répond que cela est totalement faux. Il y a eu des rencontres, des discussions et des propositions du Conseil municipal avec la famille Schläfli. Il ajoute qu'il y a des procès-verbaux pour appuyer cela.

M. F. Gerz, sans parti : répond que ce sont les propos de M. R. Schläfli. Il pense que la dimension humaine de cette rencontre est importante.

Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil municipal.

12. Rapport CM en réponse au postulat PSN (C. Brazier) « Déployer une politique cohérente active pour les seniors à La Neuveville » (D. Bloch)

Rapport du Conseil municipal : « Comme le relève le Parti Socialiste de La Neuveville, l'augmentation de la proportion de personnes de plus de 65 ans et surtout de personnes de plus de 80 ans modifie la structure de notre société. Les seniors représentent de plus en plus une population importante, tant par les ressources qu'elle propose que par les nouvelles problématiques qu'elle soulève. La loi sur l'aide sociale (LASoc) règle les prestations aux personnes malades et dépendantes, mais une politique locale pour les seniors valides relève entièrement de décisions et d'initiatives communales. De nos jours, les personnes âgées restent en bonne santé et indépendantes plus longtemps. Le placement en EMS devient une solution de dernier recours. Les seniors souhaitent continuer à vivre de manière autonome le plus longtemps possible, avec les aides et l'accompagnement nécessaires. Le rôle des communes devient donc de plus en plus important. Le travail a été découpé en cinq temps, dont trois ont été traités.

1) Prise de renseignements

Rencontre avec des professionnels et des bénévoles actifs dans le domaine

Recherches théoriques : rapports politiques cantonaux, stratégies et lignes directrices communales, rapports d'associations spécialisées.

2) Détermination des objectifs locaux

- Etat des lieux des initiatives privées, associatives, en vue d'établir un catalogue des offres et ressources existantes ;

- Mise en place d'une information accessible et actualisée régulièrement sur les activités, les sujets pertinents, les offres de prestations, les sites utiles aux seniors ;

- Evaluation des attentes et des besoins des seniors, des ressources qu'ils peuvent mettre en œuvre ;

- Elaboration de lignes directrices : afin d'être cohérentes et efficaces, les décisions en matière de politique des seniors doivent reposer sur des lignes directrices communales, qui tiendront compte des réponses au questionnaire envoyé et des discussions lors de la rencontre.

3) Etude des thèmes les plus souvent évoqués

Liens sociaux : La solitude représente une souffrance et un risque pour la santé tant psychique que physique des personnes sans réseau familial ou



amical. Atteindre les personnes défavorisées, issues de la migration, en mauvaise santé représente un défi important. Les sociétés locales, les paroisses, les seniors eux-mêmes individuellement ou en groupe organisent des activités de rencontre et de loisirs qui doivent être communiquées et encouragées.

Mobilité, aménagement du territoire, infrastructures et logement : Une prise en compte de ces éléments dans l'élaboration du plan d'aménagement local et lors de travaux tous nécessaires. Une réflexion sur le transport des seniors doit être effectuée.

Activités physiques, culturelles, stimulantes : Elles doivent être recensées et encouragées, en vue de maintenir l'état de santé et l'indépendance de nos seniors.

Soins médicaux ambulatoires locaux : Ils doivent être maintenus, voire développés.

Collaborations intercommunales : Des opportunités doivent être analysées.

4) Evaluation des attentes et besoins des seniors

Dans ce but, tous nos seniors recevront début avril un questionnaire à remplir. Fin mai, ils seront invités à une rencontre au cours de laquelle les résultats des questionnaires seront discutés et des idées de projets évoquées.

5) Elaboration des lignes directrices communales et mise en œuvre pratique

L'élaboration d'une politique du 3^{ème} âge touche de manière transversale tous les services communaux. Elle représente un aspect à prendre en compte dans tout projet communal. La prochaine étape représentera une évaluation des attentes et besoins des seniors par un questionnaire ainsi qu'une rencontre avec les personnes en âge de retraite, afin de déterminer les priorités et les ressources disponibles. Ces démarches permettront de définir des lignes directrices communales, qui seront présentées au Conseil général, et de pérenniser une politique du 3^{ème} âge efficiente et cohérente. »

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

13. Rapport CM en réponse à la motion PVN (A. Gagnebin) « Espaces verts et arborisation » (C. Ferrier)

Rapport du Conseil municipal : « Dans sa motion déposée le 23 juin 2022, le parti des Vert-e-s demande au Conseil municipal d'établir un inventaire détaillé des zones de verdure permettant une arborisation et la plantation d'arbres dans ces zones. Le questionnaire relève qu'actuellement, les rejets de dioxyde de carbone (CO2) deviennent inquiétants. Il faut donc prendre des mesures afin de limiter ces rejets. L'une d'elles consiste à favoriser la photosynthèse qui transforme le gaz carbonique en oxygène en plantant des arbres. Ces arbres permettraient aussi de lutter contre les îlots de chaleur par l'évapotranspiration ainsi que par l'ombre et la fraîcheur qu'ils apportent et de rendre la ville résiliente face aux effets du changement climatique. Il est donc nécessaire d'effectuer un inventaire des zones vertes disponibles pour pouvoir les arboriser. Le Conseil municipal est conscient qu'il doit intervenir à l'échelle de la ville, notamment après l'été 2022 marqué par une longue période de sécheresse et de canicule, pour limiter les émissions de CO2 et lutter contre les îlots de chaleur. Toutefois, le stockage de CO2 par la plantation d'arbres en ville sera anecdotique. Néanmoins, ces plantations pourront lutter efficacement contre les îlots de chaleur et améliorer le cadre de vie des habitants. Le Conseil municipal est donc favorable à la plantation d'arbres en ville. Il a planifié le développement d'une étude afin d'identifier les zones qui pourraient accueillir des plantations, soit sur des surfaces déjà végétalisées, mais

aussi, et surtout, le long des rues et sur les places. Le Conseil municipal reste attentif aux possibilités d'arborisation dans le cadre des différents projets. De même, la Commission de la gestion du territoire demande systématiquement la replantation d'arbres de remplacement lors d'abattage. »

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

14. Rapports CM en réponse à la motion PLR (M. Cochet) « Favoriser l'énergie renouvelable neuvevilloise » (K. Michel) et à la motion PVN (S. Mamie) « Encourager l'installation de toute production d'énergie renouvelable sur les biens fonciers » (A. Kurth)

Rapports du Conseil municipal : « Les motions susmentionnées ont été acceptées par le Conseil général le 23 juin 2022 et le 5 octobre 2022. Afin de compléter la prise de position faite lors du Conseil général, nous tenons à vous informer des démarches entreprises depuis : le matériel pour l'installation des panneaux solaires à la Plage est arrivé et sa mise en place est prévue pour le début du printemps 2023. Nous aurons une surface d'environ 100m² de panneaux solaires pour une puissance de 25kWp. Notre plan financier 2023 – 2027 prévoit un montant de CHF 800'000.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux. Les projets sont en cours d'évaluation. La production d'énergie renouvelable à terme, pourrait s'élever à environ 216 kWp. Nous avons entamé les discussions et les appels d'offres pour changer les installations de chauffage électrique de la place de la Liberté 11 et de la rue de l'Hôpital 21 (Bibliothèque) par des pompes à chaleur. Les premières offres étant toutes supérieures à CHF 100'000.- par site, nous devons les intégrer dans le plan des investissements 2024 – 2028. Un atelier organisé par la SACEN sur la consommation d'énergie a eu lieu le 7 mars à 19h00 au Centre des Epancheurs. La description de cet atelier intitulé "Consommer moins et mieux l'énergie" a été annoncé sur notre site Internet, sous la rubrique des actualités, ainsi que sur Le Courrier de La Neuveville. Pour les particuliers : en règle générale, les entreprises spécialisées dans l'énergie et les infrastructures (panneaux solaires – pompe à chaleur ou autres) proposent des solutions clés en main (demande de permis de construire, demande de subvention et autres conseils). Le SELN (service de l'équipement) reste à disposition des citoyens pour les guider dans leur première démarche. L'ordonnance OECUREN, consultable sur notre site Internet, prévoit certaines subventions pour l'encouragement à une transition énergétique prévue par le Conseil Fédéral. Le prix de rachat du kWh en 2023 sera de 17 ct., alors qu'il était de 10 ct en 2022. La Commune de La Neuveville propose un prix stable sur une année civile, à l'inverse d'autres communes. Par exemple, pour la ville de Bienne, ESB a une rémunération de l'énergie renouvelable avec un tarif d'été et un tarif d'hiver qui se situe entre 12 et 16 ct./kWh. Les motions ont été exécutées et elles sont en perpétuelle adaptation. »

M. M. Cochet, PLR : demande l'ouverture de la discussion.

La présidente soumet l'ouverture de la discussion de vote : **à l'unanimité, la discussion est ouverte.**

M. M. Cochet, PLR : remercie les personnes qui ont œuvré sur ce dossier. Il est satisfait des mesures qui ont été prises jusqu'à ce jour et de celles qui le seront dans les prochains mois et prochaines années.

Il précise que la thématique doit être gérée de manière régulière et dynamique. Il encourage à poursuivre les réflexions et la remise en question régulière.

Le Conseil général prend acte du rapport du Conseil municipal.

15. Rapport CM en réponse au postulat PVN (C. Louis) « Une stratégie climatique pour La Neuveville » (Conseil municipal)

Rapport du Conseil municipal : « Le Conseil municipal œuvre actuellement à la réalisation d'un plan climat, en s'inspirant du Guide pour la stratégie climatique pour les communes élaboré par la Confédération. Le travail de l'Exécutif se base sur les axes suivants : Consommation de bien et de services ; Energie et bâtiments ; Mobilité ; Territoire ; Protection de la population ; Biodiversité ; Finances ; Engagement et mobilisation. Afin d'orienter le plan climat, un bilan CO2 est nécessaire. Celui-ci sera réalisé après l'état des lieux sur la Cité de l'énergie qui sera présenté au Conseil municipal dans sa séance du 20 mars 2023. La réalisation du postulat suit son cours. Le législatif sera tenu au courant des résultats. »

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

16. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture de l'intervention déposée ce soir, dont le titre figure ci-après. Elle fait partie intégrante du procès-verbal.

- Motion sans parti (F. Gerz) « Réalisation zone piétonne sans voiture en vieille ville à La Neuveville »

Développement :

- Motion sans parti (F. Gerz) « Réalisation zone piétonne sans voiture en vieille ville à La Neuveville »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

17. Questions simples et traitement

M. R. Mamie, PVN : « En observant les concepts de déchetterie des communes auxquelles la nôtre peut se comparer, l'auteur de la présente question simple constate que la gestion des déchets de La Neuveville n'est pas "à la page". Elle complique considérablement les gestes de recyclages des citoyens, et est très peu incitative. La Municipalité prévoit-elle un concept général de renouvellement de la gestion des déchets dans notre commune ? »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : informe que son service est en train de travailler sur un plan de déchets. Les résultats de ce plan seront disponibles à la fin de cette année pour prendre des mesures sur l'ensemble du territoire. Il serait intéressé à discuter personnellement avec M. R. Mamie, qui est l'auteur de la question simple, pour savoir ce qu'il entend par complexité au niveau du recyclage.

Mme A. Torres, PSN : « Le Parti Socialiste neuvevillois s'interroge sur le cahier des charges du garde-bain de la plage du Camping de La Neuveville. Les client-e-s relèvent des problématiques concernant l'hygiène et s'inquiètent de leur sécurité dans cet espace de loisirs. La Commune a-t-elle l'intention d'améliorer la qualité de l'accueil ? »

M. A. Kurth, conseiller municipal : ne peut pas répondre de manière immédiate. Il ajoute



qu'aucune plainte n'a été signalée par écrit auprès de son service. Il va s'en occuper et regarder ce qu'il en est de façon plus précise. Quant au cahier des charges du garde-bain, il n'en a pas connaissance. Il va s'informer au plus vite, afin de donner une réponse.

M. T. Gutmann, UDC : « Des travaux sont prévus pour 2023 dans les ports du Lessivier et de la Gravière. De quelle nature sont ces travaux et à quelle période auront-ils lieu ? »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : répond que les travaux ne sont pas encore planifiés. Ils sont inscrits au budget 2023 et 2024. Ces travaux consistent à remplacer les poteaux en bois par des poteaux métalliques.

M. F. Gerz, sans parti : « Que fait et entreprend le Conseil municipal, M. Karim Michel, responsable du dicastère de l'équipement pour rétablir la confiance dans le service après les divers et malheureux épisodes, drame du lac, enquête pénale, trois chefs politiques en 2 ans et maintenant la démission du responsable ? »

M. K. Michel, conseiller municipal : répond que la confiance est présente au service de l'équipement. M. S. Gallet a donné sa démission pour se lancer dans un nouveau challenge. Il y a peut-être une certaine crainte face à la charge de travail que vont rencontrer les collaborateurs prochainement.

Mme J. Moeckli, PSN : « La petite plage située sur le chemin des Rives, au sud du quai de la Gare de La Neuveville, a vu sa fréquentation augmenter ces dernières années. Des promeneur-ses et des baigneur-ses viennent se ressourcer dans ce joli endroit toute l'année et en particulier en été. Qu'est-il prévu pour optimiser le confort des visiteurs-ses (par exemple : cabine/douche de plage, main courant d'escaliers, etc.) dans le cadre du plan de réaménagement de la place de la Gare ? »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : précise que le projet de la place de la Gare ne comprend pas toute La Neuveville. Il indique que rien n'est prévu à cet endroit, mais va prendre note de cette demande.

M. L. Longo, PLR : « Selon notre Règlement d'organisation : le Conseil général prend connaissance des prévisions du Conseil municipal pour l'année en

cours (art. 44. al.2 let.b). Comme cette présentation n'a pas eu lieu ce soir est-ce que le Conseil municipal va quand même réaliser des projets pour notre belle ville en 2023 et en informer le Conseil général avant la fin de l'année ? »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : rappelle que le Conseil général a approuvé ce soir la création d'un poste supplémentaire au Service de la gestion du territoire et l'en remercie.

M. L. Longo, PLR : « Après tous les investissements réalisés afin d'équiper la Commune en éclairage LED pour réguler son intensité et réduire sa consommation énergétique, quand est-ce que la population pourra à nouveau bénéficier d'un éclairage public tout au long de la nuit ? »

M. K. Michel, conseiller municipal : répond que les nuits sont de plus en plus courtes. Il relève que des tests sont en train d'être réalisés sur le chemin des Celliers. A partir de 22h00, cette ruelle est déjà moins lumineuse que les autres. Une décision sera prise par le Conseil municipal sur ce point.

M. L. Longo, PLR : « Combien de personnes ont adhéré à la Charte des jardins de la Commune de La Neuveville ? »

M. A. Louis, conseiller municipal : informe qu'il ne peut pas exactement répondre à cette question, puisque les gens peuvent aussi s'inscrire de manière privée, sans passer par l'Office du Tourisme. Néanmoins, il informe qu'une dizaine de personnes et les institutions comme la paroisse, l'école primaire et d'autres se sont inscrites par le biais de l'Office du Tourisme.

M. L. Longo, PLR : « Le Conseil général avait demandé au Conseil municipal de faire un bilan (nombre de cartes, retombées pour la culture locale, etc.) de la CarteCulture Caritas après deux ans pour reconduire ou non le projet au niveau communal. Donc, quel bilan peut-on tirer de l'offre CarteCulture Caritas de la Commune de La Neuveville ? »

M. A. Louis, conseiller municipal : répond que l'offre de la CarteCulture Caritas a été approuvée plus tôt au Conseil général, mais a été mise en place en septembre 2022. C'est le Service social régional qui gère cela.

Mme D. Bloch, conseillère municipale : explique que sa mise en place a été retardée, suite au manque de personnel au Service social régional. Elle relève qu'il n'est pas possible de savoir combien de personnes utilisent cette carte à cause du secret de fonction et la protection des données, mais pourrait obtenir l'état des cartes dans la région.

M. C. Voisard, PVN : « L'alliance SwissPass, l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses ont récemment annoncé l'arrivée au 1^{er} janvier 2024 d'une carte journalière dégriffée pour remplacer l'actuelle carte journalière vendue par les communes, qui disparaît. Cette nouvelle carte journalière sera aussi vendue aux guichets des communes participantes. La Municipalité de La Neuveville, qui propose déjà l'actuelle carte journalière, prévoit-elle de proposer la nouvelle offre à ses concitoyens, afin de leur permettre de continuer à voyager en transports publics à des prix préférentiels ? »

M. A. Kurth, conseiller municipal : répond que c'est une affaire à suivre. Une décision doit encore intervenir à ce sujet.

18. Communications

Mme C. Frioud Auchlin, maire : propose au Conseil général d'applaudir Mme C. Känel pour la tenue de sa première séance en sa qualité de présidente du Conseil général. Elle souligne l'efficacité de la stratégie d'inverser le sens. En commençant par les oppositions et les abstentions pour les votations des points, elle nous fait gagner un temps précieux.

Mme C. Känel, présidente, FOR : rappelle que la prochaine séance se tiendra le mercredi 14 juin 2023 à 19h30. Elle remercie les membres du Conseil général de transmettre leurs interventions écrites effectuées lors de cette séance à la Chancellerie municipale, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Elle termine en invitant les membres du Législatif à perpétuer la tradition lancée l'année dernière par une verrée à l'issue de la séance.

La séance est levée à 20h26.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente C. Känel L'adjointe au chancelier S. Wahlen



Motion au Conseil Général:

Réalisation zone piétonne (sans voiture) en vieille ville à La Neuveville

0. Résumé

La motion demande l'étude et la mise en œuvre/réalisation d'une véritable zone piétonne à La Neuveville comprenant les rues Beauregard, Marché et Collège avec un accès aux véhicules restreint à la zone selon un horaire défini.

1. Développement

La présente motion demande au Conseil municipal d'étudier puis de mettre en œuvre un concept de zone piétonne dans la vieille ville de La Neuveville comprenant les Rues Beauregard, Marché et Collège avec un accès aux véhicules selon un accès restreint. Il existe divers très bons exemples comme source d'inspiration, notamment la zone piétonne de Neuchâtel et ses règlements.

En tant qu'habitant de la vieille ville depuis plus de 10 ans, je dois malheureusement constater que le trafic et règlement de circulation de la vieille ville n'est pas respecté en termes de parage et de circulation (journée et week end).

L'interaction entre les voitures et piétons n'est pas idéale, voir dangereuse, notamment avec les petits enfants du quartier.

Une phase de mise en place et test du concept sur une durée de 12 mois peut être envisagée, cela dans un objectif de valider par la praxis le concept et prendre en compte les remarques et réflexions des usagés.

L'idée étant de rendre la zone piétonne plus conviviale, plus attractive et plus sûre.

Le concept inclura de :

- Supprimer les places de parcs zone bleue devant la commune coté Place de la Liberté
- Revoir l'utilisation et le statut en général de la borne en haut de la rue du Marché (actuellement hors d'usage);
- Proposer un système facile de régulation des flux de véhicules (bornes ou autres système) pour garantir le respect de la zone piétonne ;
- Favoriser les espaces des terrasses des restaurants et de ce fait les activités des commerces ;
- Planter des arbres ou de pots de fleurs dans le sens de verduriser les espaces ;
- Réaménagement par l'installation de tables et bancs pour y créer un espace de rencontre convivial ;
- Développer des espaces ludiques et loisirs pour les enfants et autres personnes ;
- Favoriser la mobilité douce dans la zone avec une circulation possible aux cyclistes tout en respectant la sécurité et l'interaction entre piéton et cycliste ;
- Régler la gestion du trafic des véhicules pour le chargement et déchargement, les demandes exceptionnelles (déménagements etc.), les personnes à mobilité réduite et les accès des urgences (pompiers etc.)

En conclusion, je suis convaincu que l'attractivité et le rayonnement de cette magnifique vieille ville de La Neuveville sera amélioré à travers cette mesure.

Francis Gerz.

03.2023

106 53



HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

	Avril	
Mercredi	12	8h00 - 12h00
Samedis	15, 29	8h00 - 12h00
Lundis	17, 24	8h00 - 12h00

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

ADMINISTRATION COMMUNALE FERMETURE

Nous vous informons que notre Administration sera fermée le vendredi 7 avril ainsi que le lundi 10 avril pour le week-end de Pâques 2023.

Nous profitons pour vous souhaiter à vous et votre famille de joyeuses fêtes de Pâques.

Commune de Nods

Avis de construction

Requérant : M. Pierre-André Guillaume, Les Colisses 21, 2518 Nods.

Emplacement : parcelle no 2101, au lieu-dit : "Les Colisses 21", commune de Nods.

Projet : demande après coup concernant le déplacement et l'augmentation de la surface des panneaux solaires et construction d'un couvert pour protéger les citernes d'eau potable existantes.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : prés boisés.

Déroptions : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 30 avril 2023** inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 31 mars 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Directive de la direction des travaux publics des transports et de l'énergie du canton de Berne, Office des ponts et chaussées

- **Plantation et taille des arbres, haies et buissons et semis des cultures le long des voies publiques**
- **Clôtures**

Les riverains des routes énumérées en titre sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds :

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit :

• Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

• La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.

• Dans les **endroits où la visibilité est restreinte**, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

• Restent réservées des prescriptions communales qui seraient plus sévères

2. La présente directive oblige les riverains de routes, chaque année au

31 mai

A tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les **endroits où la visibilité est restreinte**, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à **une distance suffisante de la chaussée** pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément.

Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.

3. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que *les clôtures en fil de fer barbelé* dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

4. L'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne ou l'organe communal compétent sont à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, les organes compétents de la police de construction des routes de la commune ou du canton peuvent engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

COMMUNE MIXTE DE NODS

ACTIVITE EN PLEIN AIR

CHAQUE 2^{ème} MERCREDI DU MOIS
pour toutes et tous, rejoignez-nous !

12 avril 2023

Marche du
Rallye de Printemps
à Nods



39130
PARKING, PIERRE GRISE
INSCRIPTION 079 255 21 36



À NODS RALLYE DE PRINTEMPS

1^{er} au 30 avril 2023

DÉPART : PARKING CHEVAL BLANC

Durée du parcours : env. 1h30

Tout au long du parcours, des œufs
vous indiqueront le chemin.

Vous découvrirez 8 énigmes
sur des animaux de la région.

BELLE BALADE ET BONNE DÉCOUVERTE À TOUS



Parler pour moins souffrir

Un entretien aide.

Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: www.143.ch


Tel 143
La Main Tendue



ORGANIGRAMME AVRIL 2023 COMMUNE DE NODS

Organe de révision protection des données

- Soresa SA

Assemblée communale

- Isabelle Berthold, Présidente
- Rémy Geissbühler, Vice-président

Administration

- Claudine Leisi, Administratrice communale et responsable des finances
- Repourvu dès le 01.05.2023, Secrétariat, SI
- Chantal Evard, Comptabilité
- Viviane Stauffer, Constructions

Conciergerie

- Jimmy Ravier, Concierge

Travaux publics

- Julien Frei, Voyer chef
- Blaise Vuilleumier, Agent d'exploitation

Mairie

Administration générale, relations publiques, police locale, justice, sécurité publique

- Mary-Claude Bayard, Maire
- Romain Sunier, Vice-Maire

Economie publique

- Forêts, triage, pâturages, métairies
- Francis Conrad, Conseiller communal
- Véronique Aubry, Suppléante

Eau, énergie, informatique

- Eau, step, électricité, informatique
- Romain Sunier, Conseiller communal
- Francis Conrad, Suppléant

Travaux publics, cimetières

- Routes, cimetières, places publiques, déchets
- Eric Darioly, Conseiller communal
- Mathieu Klingler, Suppléant

Formation, culture, social

- Ecole, culture, affaires sociales sport et loisirs
- Natacha Perrinjaquet, Conseillère communale
- Mary-Claude Bayard, Suppléante

Finances, bâtiments

- Budget, comptes, impôts, émoluments, bâtiments communaux
- Véronique Aubry, Conseillère communale
- Eric Darioly, Suppléant

Aménagement du territoire et constructions

- Constructions et environnement
- Mathieu Klingler, Conseiller communal
- Natacha Perrinjaquet, Suppléante



Horaires 2023 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	07.04.2023		Vendredi Saint
Lundi	10.04.2023		Lundi de Pâques
Jeudi-			
Vendredi	18.05.2023	19.05.2023	Ascension
Lundi	29.05.2023		Lundi de Pentecôte
	24.07.2023	04.08.2023	Fermeture estivale
	25.12.2023	02.01.2024	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES Stationnements du 1^{er} trimestre 2023



Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

22 avril, 6 mai, 20 mai, 3 juin, 17 juin

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION À PÂQUES



En raison de des fêtes de Pâques, l'administration ne répondra pas au téléphone le vendredi 7 avril ainsi que le lundi 10 avril 2023.

La déchetterie de Diesse sera fermée le lundi 10 avril 2023.

En cas d'urgence **uniquement**, vous pouvez laisser un message au 079 380 91 29.

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

Convocation

à l'Assemblée communale
du jeudi 27 avril 2023
à 19 h 30, à la salle du Battoir, Diesse

Ordre du jour

1. Budget Communal 2023

a) Introduction
b) Présentation et approbation du budget communal 2023 basé sur une quotité d'impôts inchangée à 1.85, une taxe immobilière inchangée à 1.3%, une taxe des chiens (inchangée : village Fr. 80.00 / campagne Fr. 50.00), une vignette verte (inchangée à Fr. 80.00).

2. Informations du Conseil communal

3. Divers et imprévus

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Prêles, le 24 mars 2023

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale du 28 mars 2023

Conformément aux dispositions de l'art. 71 du Règlement d'organisation (RO), le procès-verbal de l'assemblée communale du 28 mars 2023 de la Commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale, située à Prêles, du 31 mars 2023 au 30 avril 2023.

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune

(http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales).

Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée, par écrit, auprès du Conseil communal. Le cas échéant, l'opposition sera dûment signée et munie de motifs valables.

L'administration communale

Avis de construction

Requérant : M. Joseph Mathez, Le Parlet 1, 2516 Lamboing

Auteur du projet : Bureau d'étude Jean Chatelain, Saint-Randoald 8, 2852 Courtételle

Propriétaires fonciers : M. Joseph Mathez, Lamboing, Mme Brigitte Müller, Lamboing et Mme Valérie Mathez, La Chau-de-Fonds

Projet : Rénovation de la maison, agrandissement de la véranda, ajout d'un local technique et pose de panneaux solaires, parcelle no 2219, Le Parlet 12, village de Lamboing

Zone : ADTP Fin Derrière Ville

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 31 mars au 30 avril 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 31 mars 2023

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. Daniel Geiser, Chenaux 20, 2517 Diesse

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconwiller

Propriétaire foncier : M. Daniel Geiser, Diesse

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure, parcelle no 2073, Chenaux 20, village de Diesse

Zone : PQ Fin de Chenaux

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 31 mars au 30 avril 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 31 mars 2023

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : Schwab-System John Schwab SA, Platanenstr. 7, 3236 Gampelen

Auteur du projet : Idem

Propriétaire foncier : M. Pierre Weber, Rue de l'Elfenau 12, 2502 Bienne

Projet : Construction d'une villa avec sous-sol et couvert à voiture, parcelle no 2748, Champ Favre 11, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme



eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 31 mars au 30 avril 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 31 mars 2023
Secrétariat communal

Commune mixte de Plateau de Diesse Approbation des modifications du Règlement d'organisation (RO), entrée en vigueur

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo ; RSB 170.111)

Les modifications du Règlement d'organisation (RO), adoptées par l'Assemblée communale de la Commune mixte de Plateau de Diesse en date du 28 mars 2023, entreront en vigueur le 1^{er} mai 2023, sous réserve de l'approbation par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne (OACOT).

Prêles, le 31 mars 2023

Au nom de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Le Secrétariat communal

Commune mixte de Plateau de Diesse Approbation du Règlement concernant le stationnement régulier sur le domaine public

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo ; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 28 mars 2023, l'Assemblée communale de Plateau de Diesse a adopté le Règlement concernant le stationnement régulier sur le domaine public.

Ce présent règlement entrera en vigueur au 1^{er} mai 2023, sous réserve d'un éventuel recours formé à l'encontre de la décision de l'Assemblée communale du 28.03.2023.

Prêles, le 31 mars 2023

Au nom de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Le Secrétariat communal

INCINÉRATION DES DÉCHETS EN PLEIN AIR

La loi sur la protection de l'environnement stipule qu'il est interdit d'incinérer les déchets ailleurs que dans une installation, à l'exception des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins si leur incinération n'entraîne pas un dégagement excessif de fumée.

Dans la pratique, cela signifie que seuls des **déchets naturels secs** provenant des forêts, des champs et des jardins peuvent être brûlés, **pour autant que le feu ne dégage que peu de fumée**. Le dégagement de fumée ne devrait pas durer plus de 10 minutes. Cette durée correspond au laps de temps nécessaire jusqu'à ce que le feu se transforme en brasier. Lorsque le feu est vif, la combustion de la matière est totale et le dégagement de fumée n'est presque plus perceptible.

L'élimination des emballages ou autres déchets de ce type, par incinération en plein air, est proscrite.

Les contrevenants peuvent être dénoncés.

Le conseil communal

ROBINETS QUI GOUTTENT ET WC QUI COULENT !!!



Saviez-vous que quand les robinets gouttent ou les WC coulent, cela peut engendrer une grande consommation d'eau. Donc gare à votre facture ! Pensez à faire réparer vos robinets et toilettes à temps.

L'administration communale

MISE AU CONCOURS

La Communauté scolaire du Plateau de Diesse met au concours le poste de :

Educateur, éducatrice de l'enfance en emploi niveau ES (en formation)

À l'école à journée continue du Plateau de Diesse

Mission :

- Assumer l'accueil et la prise en charge d'un groupe d'enfants âgés de 4 à 12 ans sur les plans physiques, cognitifs et affectifs.
- Observer, analyser et évaluer des situations de vie, tout en respectant et en soutenant le développement et les apprentissages de l'enfant.
- Soutenir le travail éducatif proposé par les différents profils professionnels présents au sein de l'institution.
- Établir et stimuler une relation de partenariat avec les parents et les familles des enfants accueillis.
- Faire évoluer le projet pédagogique de la structure.
- Planifier et coordonner les projets éducatifs et réflexifs de l'équipe.
- Assurer au quotidien la gestion de son travail éducatif et administratif.
- Appliquer des techniques et méthodologies pour favoriser l'émergence de la créativité, la qualité de l'animation et de l'accueil.

Profil :

- Aisance dans la relation directe et continue avec des groupes d'enfants de 4 à 12 ans
- Facilité de contact
- Esprit d'initiative et motivation à initier des projets
- Aisance dans la collaboration avec les adultes (collègues, parents, partenaires)
- Humour, créativité, écoute et sens du jeu
- Résistance physique ; équilibre affectif et psychique, flexibilité
- Permis de conduire et véhicule à disposition (un plus)

Durée :

- 3 ans (5'400 heures)
- Une formation d'une durée de 3'600 heures peut être proposée aux porteurs du CFC d'assistant-e socio-éducatif-ve.

Entrée en fonction : 1^{er} août 2023

Vous pouvez postuler en joignant votre dossier complet (lettre de motivation, CV, diplômes et certificats de travail) par mail à l'adresse : direction@ejcplateau.ch jusqu'au 26 avril 2023. Renseignements auprès de Florine Némitz directrice de l'EJC au numéro 078 882 94 92 ou par mail à l'adresse direction@ejcplateau.ch.

Communauté scolaire du Plateau de Diesse
Avril 2023

Querelle de famille?

Conseils + aide 147 de Pro Juventute est toujours là pour toi!

Petits ou gros soucis?

Téléphone n° 147

SMS au 147
www.147.ch



Conseils aux parents de Pro Juventute

Pour les parents, en toute circonstance.



18 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Jeudi saint 6 avril

19h30 souvenir du dernier repas, la Cène, célébrée dans le chœur de la Blanche église. Pain maison. Guitare, chants, musique.

Vendredi 7 avril

10h, lecture du récit de la Passion. Pausas méditatives "Voici l'homme ! - Ecce homo"

John Ebbutt, pasteur. Andreas Scheuner, orgue

Dimanche 9 avril - Y'a Pâques la mort !

Dès 9h20, café, tresse

10h, culte du jour de Pâques avec Cène

John Ebbutt, pasteur, Sara Gerber, orgue

Distribution des œufs de Pâques !

Mercredi 12 avril

10h, salle Schwander, groupe de prière et de partage biblique

Jours d'animation

Du mercredi 12 au vendredi 15, pour les enfants inscrits

Samedi 15 avril

20h, Blanche église, Concert de Marie-Laure Krafft Golay et François Golay : "De l'or aux choses grises"

A votre service :

Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57

Pasteur Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53

Secrétariat: Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet :

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Freitag, 7. April

15.15 Uhr, Kirche Ligerz: Karfreitags-Gottesdienst mit Pfr. Corinne Kurz und für die Musik Hassan Taha (Oud) sowie Karin Schneider (Orgel).

Pikettdienst

13. März bis 19. April: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messes dominicales à La Neuveville

Dimanche de Pâques, 9 avril, 10h, église Notre-Dame de l'Assomption / Dimanche 16 avril, 10h, église Notre-Dame de l'Assomption.

Temps Pascal

Jeudi Saint 6 avril, 20h, Ste-Marie, Bienne / Vendredi Saint 7 avril, 15h, célébration de la Passion, St-Nicolas, Bienne + 17h, célébration de la Passion, Notre-Dame de l'Assomption, La

Neuveville / Samedi 8 avril, veillée pascale, 20h30, Christ-Roi, Bienne / Dimanche de Pâques 9 avril, 10h, Ste-Marie, Bienne + 10h, Reuchenette-Péry, chapelle + 10h, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Culte de Vendredi-Saint et Pâques

Vendredi 7 avril, 10h, église de Nods; Dimanche 9 avril, 10h, église de Diesse (service de voiture pour Pâques, voir ci-dessous)

Dimanche 16 avril

Culte à la Blanche église de La Neuveville, 10h

Après-midi enfants

Mercredi 12 avril, 14h-16h, Après-midi loto (dès 3 ans); jeudi 13 avril 14h-16h, après-midi cinéma avec le dessin animé "Comme des bêtes 2" (dès 6 ans), Maison de paroisse de Diesse.

Groupe de recueillage

Jeudi 20 avril, 13h30, église de Diesse, temps de ressourcement et de partage

Service de voiture

9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse

Paroisse de Nods

Vendredi-Saint, 7 avril

10h, culte à Nods, musique de Pierre-André Bovet et Bernard Heiniger

Dimanche 9 avril

10h, culte de Pâques à Nods avec Sainte-Cène,

Mardi 11 avril

9h à la cure, lecture biblique et prière.

14h rencontre des aînés avec le thème: Pâques, sens et coutumes.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch

N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.

1^{er} et 3^{ème} dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes.

(également en streaming)

2^{ème} dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels. Sans streaming

4^{ème} dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main.

(également en streaming)

Si 5^{ème} dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site

www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.

Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch

Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.

La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Equipeement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h.

Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.

Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture annuelle jusqu'en avril.

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Exposition permanente: Vignoble et viticulture de la région.

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles sur demande.

Renseignements: Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Vendredi 21.04.2023 20h30 Simon Romang

Vendredi 5.05.2023 20h30 Tréteaux d'Orval

Samedi 6.05.2023 20h30 Tréteaux d'Orval

Dimanche 7.05.2023 17h Lempen Puppent Theater

PAROISSE CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE

Assemblée générale de la paroisse

Jeudi, 10 mai 2023, 19 heures
à la maison de paroisse, rue Dufour 105

Ordre du jour

1. Election des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 27 novembre 2022
3. Rapports annuels 2022
 - 3.1 du président de paroisse
 - 3.2 du curé
4. Finances
 - 4.1 Comptes 2022
 - 4.2 Rapport de la commission de vérification des comptes
5. Informations
6. Divers

Paroisses réformées Diesse-Lamboing-Prêles-Nods

APRÈS-MIDI ENFANTS À LA MAISON DE PAROISSE DE DIESSÉ

Deux après-midis sont organisés pendant les vacances de Pâques. Une occupation bienvenue qui permet de passer de bons moments avec d'autres enfants. Afin de proposer des activités pour les plus jeunes également, le loto est toujours très apprécié. Les rires seront assurés avec le dessin animé à succès "Comme des Bêtes 2"

Mercredi 12 avril, 14h-16h

Loto

Avec de beaux prix (Pour les jeunes de 3 à 6 ans, merci d'accompagner votre enfant)

Jeudi 13 avril, 14h-16h

Cinéma

Avec le dessin animé "Comme des bêtes 2"

(Age recommandé 6 ans)

Viens avec tes copains,
l'après-midi sera encore plus sympa !

